

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

olié le

ID: 073-200084572-20251028-D202547-AR

DÉCISION

D202547

ABROGATION D'UNE DECISION DE PREEMPTION

Le Maire de la Commune de Grand-Aigueblanche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2131-1, 2131-2

VU la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la décision n°D202529 en date du 8 juillet 2025 exerçant le droit de préemption sur les parcelles CB n°44 et n°45, situées 22 chemin de la Croix (Grand-Cœur),

Considérant que ladite décision à été prise dans le cadre d'un projet d'élargissement de voirie et de création d'un espace de stationnement jugé d'intérêt général,

Considérant que en raison de la modification du projet d'aménagement, la commune renonce à donner suite à cette acquisition

Considérant qu'il convient, en application des principes de sécurité juridique et de transparence, d'abroger expressément la décision du 8 juillet 2025,

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: La décision n°D202529 du 8 juillet 2025 relative à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles section CB n°44 et n°45 (22 chemin de la Croix, Grand-Cœur) est abrogée.

<u>Article 2</u>: La présente abrogation prend effet à compter de sa signature et met fin à toute procédure d'acquisition engagée sur le fondement de la décision abrogée.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la commune de Grand Aigueblanche et un extrait en sera affiché selon les modalités en vigueur.

Ampliation de la présente décision :

à Monsieur le Sous-préfet d'Albertville.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait à Grand-Aigueblanche, le 28 octobre 2025

Le Maire.

André POINTET

50

www.grand-aigueblanche.fr